

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Fructidor,

(Ere Vulgaire).

Vendredi 28 Août 1795.

Lettre du représentant Alquier, près les armées du Nord, à la municipalité d'Amsterdam. — Proclamation des représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, relative à la célébration du 10 août. — Totaux des troupes ennemies qui étoient à Quiberon au moment de l'attaque par les républicains. — Victoire remportée sur les anglais aux Antilles. — Tentative des royalistes à Chenevriere. — Lecture de l'acte de ratification donné par l'Espagne au traité conclu entre elle et la France.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnement aux *NOUVELLES POLITIQUES* pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau de Postes, à Bruxelles, chez le citoyen HORGNIER, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

A L L E M A G N E.

De Dusseldorf, le 11 août.

Nous avons craint le passage du Rhin par les Français, & ce à un tel point que la régence a fait partir la caisse électorale, ainsi que tous les effets de l'électeur & les équipages de la garnison palatine. Ce n'est pas sans raison que nous avons eu peur; les Français ont fait les plus grands préparatifs à cet effet; & sans l'énorme hauteur du fleuve, ce seroit une affaire décidée. Nous n'avions de notre côté que quelques petits canons, point de munitions & une poignée de monde.

Aujourd'hui nos alarmes se dissipent; le général de Warstensleben, commandant en chef toutes les troupes depuis Duysburg jusqu'à Mayence, est arrivé dans notre ville dimanche dernier. Il est suivi de deux divisions de hussards, du reste du beau régiment de Karaczai, de deux divisions de Blankenstein hussards, de six bataillons d'infanterie. Toutes ces troupes vont camper près de Kaiserswerth. On estime que le camp sera de 15 mille hommes. Le tout sera arrivé après demain. Nous aurons près de 4 mille hommes de cavalerie. Tout ce monde ne fera pas diminuer le prix des denrées, mais bien la crainte d'une surprise.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 15 août.

La piece suivante a été insérée dans les feuilles hollandaises.

Alquier, représentant du peuple, près les armées du Nord; dans les Provinces-Unies, à la municipalité d'Amsterdam.

C I T O Y E N S,

En sortant de votre ville & de la république batave, pour me rendre à la convention nationale, j'éprouve le besoin de vous témoigner la reconnaissance que m'ont inspirée les témoignages d'intérêt & d'amitié que j'ai reçus parmi vous.

Je regarderai, comme l'époque la plus flatteuse de ma vie, celle où j'ai eu l'honneur de représenter le peuple français, chez une nation aussi respectable par la sagesse qui la dirige, qu'elle est étonnante par l'industrielle activité qui multiplie ses ressources & fonde sa puissance, & chez laquelle j'ai trouvé tout ce qui garantit la prospérité future de l'état, de grandes vertus & de grands talens.

J'emporte l'espoir consolant que les troubles qui se sont manifestés dans quelques villes de la Hollande & des provinces voisines, & dont la durée accuse peut-être de foiblesse les autorités constituées, seront bientôt apaisés par la prudence du gouvernement.

Les dangers qui vous menacent, citoyens, deviendront sans doute l'objet de vos plus sérieuses méditations: il ne faut pas que les malheurs qui déchirent la France, soient perdus pour l'instruction des peuples qui s'élancent vers la liberté; nous pourrions offrir à-la-fois des exemples sublimes & de terribles leçons, & nous avons payé bien cher le droit de vous parler de notre expérience.

Au milieu des événemens qui se préparent, & agités à la fois par les intrigues de l'Angleterre & les convulsions des partisans de votre ancien régime, vous ne pourrez garantir les destinées de l'état, qu'en opposant à toutes les factions la sagesse la plus calme & la fermeté la plus inaltérable.

Prêts à faire tous les sacrifices qu'exigera le bonheur de vos concitoyens, n'accordez jamais rien à la sédition; surveillez sur-tout ces associations turbulentes, fermées

par des intrigans , qui , n'osant exposer aux regards de la censure publique l'ambition qui les dévore , trouvent dans l'agitation générale les moyens de parvenir à un rang, dont le peuple plus calme ne les eût jamais jugé dignes. Les projets de ces hommes-là ne sont que des attentats contre l'ordre social ; ce n'est pas à vous rendre heureux , c'est à satisfaire leur cupidité qu'ils s'attachent. S'ils obtiennent des succès parmi vous , s'ils dominent jamais , c'en est fait de votre destinée : vous aurez voulu la liberté , vous n'aurez que l'anarchie ; vous aurez demandé des lois , & vous n'aurez que des proscriptions.

Pardonnez , citoyens , ces réflexions , puisées dans des souvenirs douloureux & bien récents encore , à l'intérêt que j'ai voté à la nation hollandaise & à un attachement inviolable , qui ne me permettra jamais d'être indifférent à vos malheurs ou à votre prospérité.

Salut & fraternité. *Signé, ALQUIER.*

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 21 août.

Merlin (de Thionville) & Rivaud , représentans du peuple près l'armée du Rhin & de la Moselle , y ont publié une proclamation qu'ils viennent de faire insérer dans nos papiers ; elle est datée du quartier-général d'Ober-Ingheim, le 1^{er} août. Les représentans ordonnent , « que le 10 août on célébrera cette époque de notre » liberté par trois salves d'artillerie sur toute la ligne , » depuis Huningue jusqu'à Bingen , & qu'on jouera des » airs patriotiques , principalement l'*Hymne des Mar » seillois* ».

On remarque dans cette proclamation un passage qui annonçeroit un projet d'attaque prochaine contre les Autrichiens , dont le succès seroit suivi de la paix.

On a célébré ici le 10 août , en vertu du décret de la convention. La grosse cloche de la cathédrale & les canons des remparts ont annoncé la fête , qui a été marquée par des danses , de la musique , & des discours patriotiques prononcés par le représentant Merlin & le professeur Beickert.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Nantes, du 2 fructidor.

Voici le nombre effectif des troupes débarquées , qui se sont trouvées dans la presqu'île de Quiberon au moment de l'attaque , & le nombre de celles qui se sont sauvées.

Nombre effectif au moment de l'attaque.

Artillerie, 500 hommes. — Régiment d'Hector , ci-devant commandant de la marine à Brest , 448. — Du Dresnay (fusillé) , 404. — Royal-Louis , ou d'Hervilly , 1400. — La Châtre , 284. — Salm , Dumas , Rohan , Béon , Périgord , 1174. — Chouans , 3000. — Total , 7210.

Nombre des sauvés.

Artillerie , 487 hommes. — Hector , Béon , Périgord , 19 officiers & 55 soldats. — Salm , du Dresnay , Dumas , 19 officiers & 17 soldats. — La Châtre , Rohan , Chouans , 28 officiers & 1472 soldats. — Total , 2097.

Bourdon des Planches étoit du nombre des prisonniers qui ont été fusillés ; quelques minutes avant son supplice , il a écrit une lettre fort touchante à la citoyenne . . . maraine d'un de ses enfans ; il lui mande : » Nous avons traité humainement & honorablement les prisonniers que nous avons faits sur les troupes républicaines , dans les différens succès que nous avons obtenus contre eux jusqu'au 28. Nous devons nous attendre à un sort moins cruel après nous être livrés à la loyauté française ; cependant nous allons être immolés dans un quart-d'heure , & les cris de joie , les imprécations féroces d'une foule de peuple avide de notre supplice , nous annoncent notre dernier moment. Pour vous prouver que je partage la froide résignation de mes camarades , dites à ma famille , à mes amis , car sans doute il m'en reste encore , à ma sœur chérie , qui n'a pas partagé l'injustice , . . . enfin dites à mon frère que , quoi qu'il soit la cause de tous nos malheurs , puisque c'est la dénonciation calomnieuse & féroce qu'il a faite contre moi , au jardin de l'Abbaye , qui m'a forcé à fuir ma patrie , dites lui que je lui pardonne ».

Les Anglais n'ont point abandonné nos côtes ; ils paraissent devant nos ports & ramassent tout ce qui veut entrer ou sortir.

De Paris, le 10 fructidor.

Le moment où la nation va exercer la plénitude de la souveraineté dans l'élection de ses mandataires , est un moment pénible pour tous ceux qui craignent le retour aux vrais principes de la liberté publique.

Le peuple légitimement assemblé , dit J. J. Rousseau dans son Contrat Social , exerce en effet la plénitude de cette souveraineté ; tout pouvoir s'abaisse devant la majesté nationale ; les législateurs , les magistrats & les autorités constituées , les armées doivent reconnoître sa volonté suprême & exécuter ses ordres souverains sans doute le peuple , au milieu des transports de la reconnaissance & de l'allégresse , acceptera la constitution , respectera & défendra ce pacte social qui doit affermir sa liberté , son bonheur , fixer ses destinées & répandre sur le corps social un principe de force , de grandeur & de prospérité ; il consultera son intérêt , sa gloire , & servira la patrie. Mais le peuple doit être libre dans cette acceptation ; chaque membre doit émettre sans crainte son vœu , & se déclarer inviolable pour ses opinions ; il peut examiner , discuter , approfondir l'acte constitutionnel , l'approuver , le rejeter , le restreindre , le modifier ; il peut choisir le gouvernement qu'il croira convenable à son intérêt & à son bonheur. Tout corps ou tout particulier qui voudroit détruire , limiter , fixer la souveraineté du peuple , exerceroit une tyrannie exécrationnelle , & seroit coupable de conspiration.

C'est d'après ces grands principes que le représentant Saladin avoit rédigé une motion sur la nécessité de laisser au peuple l'élection libre de la totalité du prochain corps législatif ; n'ayant pu prononcer cette motion à la tribune , il vient de la faire imprimer. Tout genre d'instruction publique est précieux dans ce moment , & celle-ci a dû être méditée par les bons citoyens.

On a beaucoup parlé des mouvemens qui ont eu lieu tout récemment dans les départemens de l'Ouest , où il paroît que l'unité des principes n'est pas à l'ordre du

jour. Dans le dessein de ne donner que des faits positifs, nous croyons devoir transcrire les pieces officielles que nous recevons de ces départemens.

La premiere est celle du département de Nantes, en forme d'adresse, aux défenseurs de la patrie, qui viennent d'y arriver.

SOLDATS FRANÇAIS,

C'est avec reconnaissance que nous devons recevoir & accueillir les défenseurs de la patrie, les héros qui ont conquis la Belgique & la Hollande, & ceux qui ont exterminé les Anglais & les émigrés à Quiberon; c'est comme des sauveurs de ce pays que nous vous considérons; mais nous devons vous dire avec une franchise républicaine, seul langage qui convienne à des militaires, que votre entrée dans la commune de Nantes a causé quelques plaintes.

Soldats, sans doute des royalistes existent parmi nous; ce malheureux pays est depuis long-tems la victime de leurs manœuvres, mais les royalistes que vous avez à combattre & à punir portent des armes, & ceux qui sont dans nos murs sont désarmés; ces derniers trop lâches, sans doute, pour s'exposer aux dangers des batailles, sont peut-être aussi coupables que les rebelles armés; mais c'est aux magistrats à sévir contre eux, & ces magistrats rempliront leur devoir.

Soldats, vous êtes les défenseurs de la patrie, et vous avez bien rempli votre tâche; mais la république ne peut subsister sans les loix, & les loix vous défendent toutes voies de fait contre les citoyens, tout attentat à la sûreté des personnes & des propriétés. Ce n'est pas la manière de se vêtir qui constitue le bon citoyen, ce sont les principes, c'est sur-tout la conduite, & la loi ne vous a pas établi juges dans ce cas. Vos fonctions sont glorieuses, vous vous en acquittez avec honneur, laissez aux magistrats du peuple l'application des loix, c'est le seul moyen de faire régner le bonheur dans votre patrie, pour laquelle votre sang a coulé tant de fois dans les combats.

Fait en département, à Nantes, le 28 thermidor, an troisieme de la république française, une & indivisible.

La seconde est une adresse des membres du tribunal militaire, aux généraux & commandans de la force armée dans Nantes, les 27, 28 & 30 thermidor.

Citoyens, quelles horreurs viennent de frapper nos regards épouvantés! Quel spectacle affreux vient encore rouvrir les plaies de nos cœurs à peine cicatrisées! Verions-nous renaître ce temps d'horreurs & de craintes où les hommes ne trouvoient dans cette cité qu'un effrayant tombeau, loin d'y trouver la protection des loix, où les peines qu'elles prononcent? Pourquoi des égorgemens ont-ils eu lieu pendant trois jours consécutifs, sans qu'aucuns des égorgés aient été arrêtés?

Généraux, commandans, officiers, quelles mesures avez-vous prises pour empêcher & pour réprimer ces révoltantes atrocités? Quels sont ceux de ces lâches assassins que vous avez fait traduire devant les tribunaux? A qui les avez vous dénoncés & désignés? Où étiez-vous pendant que les soldats dont le commandement vous est confié, se livroient à de trop coupables excès? Ou deviez-vous être? Ou deviez-vous courir en apprenant ces abominations? Que deviez-vous faire? & enfin qu'avez-vous fait?

Vous devez un compte exact de votre conduite au tribunal & à la société troublée. La repression sévère &

prompte du premier de ces attentats, auroit empêché les autres de se commettre. Dans le combat, sur le champ de bataille, tuer son ennemi est le terrible droit de la guerre; mais l'assassiner au sein d'une ville, lorsqu'il est hors d'état de nuire, c'est le comble de la barbarie.

Généraux & officiers républicains, si votre sollicitude n'est pas excitée par ces premiers égorgemens, bientôt vous les verrez se renouveler d'une manière plus terrible encore; bientôt, n'en doutez pas, on vous accuseroit d'une coupable insouciance.

Et vous, braves soldats, défenseurs de la république, vous qui depuis tant de tems couvrez vos fronts de lauriers glorieux, les auriez-vous apportés dans ces murs, pour les voir se dessécher & se flétrir! Non, sans doute, vous ne souffrirez pas que des lauriers cueillis dans le Nord, viennent se ternir dans l'Ouest de la France! Non, vous leur donnerez une nouvelle fraîcheur & une nouvelle vie, en combattant avec le courage qui vous est connu les lâches partisans de la tyrannie & de la royauté; mais vous respecterez, nous n'en doutons pas, les habitans paisibles qui ne demandent, pour aimer la république, que de voir leurs personnes & leurs propriétés en sûreté. Vous protégerez, nous en sommes sûrs, les individus mis sous la sauve-garde des loix. C'est en agissant ainsi que vous consoliderez, d'une manière inébranlable, les fondemens de la république, pour laquelle vous combattrez depuis si long-tems avec tant de courage & d'intépérité.

Signé, P A P I N, président; F A Y, vice-président; DAVID VAUGROIS, accusateur militaire; AUDE, substitut, & BERTHET, greffier.

La dissemblance de ces deux pieces est une preuve trop évidente qu'il est infiniment utile de rappeler aux vrais principes ceux qui ont cru que les circonstances pouvoient, en quelque cas, l'emporter sur les principes eux-mêmes.

On sait trop que la dernière tyrannie avoit tout désorganisé, & que le commerce maritime avoit été enveloppé dans cette désorganisation générale. Le comité de salut public, dont la véritable fonction est de réparer tous les genres de maux dont la république a été frappée, vient de nommer une commission composée de quatre citoyens versés dans la science du commerce intérieur & extérieur, & qui s'occupera des moyens de redonner à l'un & à l'autre cette activité florissante que les malheurs publics avoient détruite. Ces quatre citoyens sont, Cousteux de Canteleu, de Fleuriu, Bougoing & Piquet. Le représentant Syeyes préside cette commission.

Quelques journaux stipendiés semblent avoir des instructions communes pour tâcher d'exciter dans le peuple des terreurs paniques contre des émigrés, que la tyrannie seule a éloignés de leur patrie, qui n'ont jamais fait aucun acte d'hostilité contre elle, & se sont toujours montrés de plus véritables amis de la liberté que leurs féroces & mercenaires délateurs. On lit dans ces journaux que les ex-constituans Beauvais, Talleyrand, Malouet, le général Montesquiou, l'ex-ministre Narbonne, &c., sont à Paris, cachés dans une maison qu'on désigne. La haine, au teint jaune, qui fait circuler ces plates calomnies, s'ait fort bien que les deux premiers sont en Amérique & le troisieme à Londres, & que les derniers ne sont pas à Paris. On est tenté de plaindre les pauvres infâmes, comme disoit Duclos, qui sont réduits à de pareilles ressources.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 10 fructidor.

Berlier dit qu'une loi du 18 prairial dernier autorise les citoyens qui ont été rayés de la liste des émigrés & dont les biens, dans l'intervalle de leur inscription à leur radiation, avoient été affermés par la nation, à évincer le fermier en lui remboursant les frais de culture. L'opinant pense que la justice peut murmurer de quelques-unes des dispositions de cette loi; ces fermiers auroient droit peut-être à la jouissance au moins de l'année courante; il demande en conséquence que cette loi soit revisée par le comité de législation. Le renvoi à ce comité est ordonné.

Isabeau, au nom du comité de sûreté générale, lit une lettre du représentant Bonnel, écrite de St-Etienne, en date du 3 de ce mois: cette lettre annonce, que le 22 du mois dernier, six individus vêtus d'habits blancs, couverts de fleurs de lys noires & renversées, se présentèrent aux habitans de Chenyviere, district de Montbrison; après une harangue séditieuse, ils jetterent aux citoyens une grande quantité de cocardes blanches; quinze seulement furent ramassées: le lendemain, les séditieux avec les quinze jeunes gens à cocarde blanche, voulurent enlever les assignats de chez les receveurs publics & enrôler de force; ils avoient déployé un étendard, chargé des emblèmes de la royauté; leurs tentatives n'ayant pas réussi, ils ont pris la fuite.

Les mesures ont été prises contre les coupables & pour que de pareils excès ne se commettent plus.

Reverchon dit que toutes ces mesures ne sont rien, si l'on ne place de bons citoyens dans les administrations. Il demande que Bonnel se concerté avec les représentans qui sont à Lyon.

Garran assure que de tous les côtés les émigrés, de concert avec les prêtres réfractaires, prêchent le royalisme & l'anarchie. Et l'on parle de terroristes, s'écrie l'opinant! Quel plus grand terrorisme que de prêcher la royauté & l'anarchie?

Garran s'étonne que le comité de sûreté générale n'ait pas fait de rapport sur diverses propositions relatives aux émigrés & prêtres, renvoyées à son examen.

Un membre. — Je demande si l'on a pris aussi des mesures pour faire saisir & punir les assassins dans les départemens.

Le tout est renvoyé au comité de sûreté générale.

Defermond, au nom du comité de salut public, vient annoncer de nouveaux succès remportés sur les Anglais par les républicains des Antilles.

L'une des isles les plus difficiles à prendre à raison de ses positions inexpugnables, Ste-Lucie, a été enlevée aux ennemis à la bayonnette; ils y ont tout laissé, même les femmes & les enfans.

Avant cette victoire, nous leur avions pris, quoiqu'inférieurs en nombre, plusieurs bâtimens de commerce, & ces bâtimens étoient chargés des objets dont nous avons le plus grand besoin; c'est avec les armes, les poudres,

les effets de campemens dont nous nous sommes emparés, que nous les avons ensuite battus.

On organise de nouvelles incursions à Sainte-Lucie; la terreur est dans l'ame des Anglais.

Ces nouvelles, vivement applaudies, seront insérées au bulletin.

Les mêmes nouvelles portent, que les noirs sont assidus aux travaux & entièrement dévoués à la république.

Syeyes annonce que l'acte de ratification donnée par l'Espagne au traité de paix conclu entre cette puissance & la France, est arrivé; il en donne lecture; il sera imprimé, solennellement publié, affiché dans toute la république, & déposé aux archives.

Des citoyens opprimés sous la tyrannie de Robespierre pour avoir donné asyle à quelques députés proscrits le 2 juin, viennent demander justice; ils ont été long-tems incarcérés & leurs propriétés pillées.

La pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Le comité militaire, par l'organe d'un de ses membres, après avoir rendu justice à la bonne conduite de la trentième division de gendarmerie nationale, qui n'a cessé de combattre aux avant-postes, fait rendre un décret qui maintient l'organisation actuelle de cette division de gendarmerie.

Des citoyens du département de la Manche, admis à la barre, se plaignent des prêtres réfractaires & des jeunes gens qui se sont soustraits à la réquisition. Ils demandent aussi des mesures sévères contre les émigrés qui rentrent sur le territoire, inquietent les citoyens des grandes villes, tourmentent ceux des campagnes; ils annoncent qu'ils ont des faits précieux à faire connoître.

Un membre se plaint de ce que les citoyens qui sont à la barre n'ont pas encore été entendus au comité de sûreté générale: il atteste la vérité de leur dire; mais il croit qu'il y auroit du danger à lire publiquement les faits contenus dans leur pétition. Il demande & la convention nationale décrète le renvoi au comité de sûreté générale.

Letourneur (de la Manche), au nom du comité militaire, fait rendre deux décrets; par le premier, l'état-major de la légion de police est supprimé; par le second, les gardes & sous gardes des parcs d'artillerie sont assimilés pour leur traitement aux conducteurs généraux & particuliers.

Le fils du citoyen Vial, maintenant en jugement à Angers comme terroriste, vient implorer la justice de la convention; il assure que son pere a été persécuté par Robespierre, & que les brigands, lorsqu'ils assiégèrent Angers, demandoient sa tête.

Ces faits sont attestés par un membre.

L'assemblée accorde un secours & ordonne que son comité de législation lui fera un rapport.

Divers autres pétitionnaires ont été entendus sur des affaires particulières.

Vernier a présenté un projet de police pour les marchés de grains, & pour que les citoyens soient tenus d'y conduire leurs grains. — L'assemblée en a ordonné l'impression.